GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Représentation permanente
auprès des Nations unies à Genève

23

16e session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
CAP VERT
(Genève, le 23 avril 2013)

Intervention du Luxembourg

Monsieur le Président,

Le Luxembourg accueille chaleureusement la délégation capverdienne et la remercie de son rapport national.

Le Luxembourg se

~~Nous~~ nous félicite~~ns~~ du partenariat établi depuis de nombreuses années avec le Cap Vert sur le plan de la coopération au développement et tout particulièrement dans la mesure où le Cap Vert est l'un des rares pays d'Afrique à même de réaliser les OMD.

Ma délégation salue également les progrès accomplis par le Cap Vert depuis son premier passage en 2009, qui a permis la ratification de plusieurs conventions internationales majeures, parmi lesquelles le Statut de Rome, la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées ou encore le Protocole facultatif de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes. Dans ce contexte, le Luxembourg recommande au Cap Vert de poursuivre ses efforts, afin de prendre les mesures nécessaires pour assurer la pleine mise en œuvre de ses conventions dans la législation nationale.

Nous souhaiterions concentrer notre intervention sur les deux points suivants :

1. La législation capverdienne garantit aux femmes et aux hommes des droits égaux. Cependant, le Comité des droits de l'homme a relevé que les attitudes patriarcales et sexistes relatives au rôle et aux responsabilités des femmes et des hommes dans la famille et dans la société sont toujours profondément ancrées. Par ailleurs, la persistance de la **violence tant domestique que sexuelle à l'encontre des femmes** reste un autre facteur d'inquiétude. Quelles mesures sont prises à ce jour pour venir à bout de ces idées et mentalités stéréotypées ?

   Le Luxembourg recommande au Cap Vert de renforcer les politiques de promotion de la femme. Nous l'encourageons aussi à prendre toutes les mesures nécessaires pour

lutter contre les violences à l'égard des femmes, en mettant notamment l'accent sur la prévention et l'éducation.

2. Le Luxembourg est vivement préoccupé de l'augmentation de la criminalité dans les villes, en particulier parmi les jeunes, et de la prolifération des bandes de jeunes. D'autre part, des rapports de l'ONU mettent en avant la fréquence des **brutalités policières** contre les jeunes, mais aussi les **conditions de détention** inquiétantes, à savoir une surpopulation carcérale et un non-respect concernant la séparation des détenus selon l'âge. Quelles mesures concrètes le gouvernement entend-il prendre pour s'attaquer aux causes profondes de l'augmentation de la délinquance de mineurs?

   Le Luxembourg recommande au Cap Vert de redoubler d'efforts, afin que les actes des forces de police et les conditions de détention soient pleinement conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Je vous remercie.